Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251210-DE

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	14
Date de la convocation		
25 novembre 2025		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Pierre-Yves MAHÉ, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Pierre-Yves MAHÉ

2025/12/10

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - COMPLEMENT AU DISPOSITIF EXISTANT (DELIBERATION N°2025/05/08 DU 15.05.2025)

Vu la délibération cadre n°2023/07/01 du 10 juillet 2023 relative au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le RIFSEEP en y intégrant les cadres d'emploi suivants en suivant le barème existant pour les autres cadres d'emploi de même catégorie :
- Techniciens territoriaux
- Animateurs
- Adjoints d'animation

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251210-DE

Complément à la filière technique :

Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux (B)			
Groupe de fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**	
		Plafond annuel réglementaire	**Borne supérieure**
Groupe 1	Responsable de service	17 500 € pour le grade de technicien territorial	**17 500 €**

Intégration de la filière animation :

Cadre d'emploi des Animateurs territoriaux (B)			
Groupe de fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**	
		Plafond annuel réglementaire	**Borne supérieure**
Groupe 1	Coordinateur périscolaire	17 500 € pour le grade d'animateur territorial	**17 500 €**

Cadre d'emploi des Adjoints d'animation (C)			
Groupe de fonctions	**Emplois ou fonctions exercées**	**Montant de l'IFSE**	
		Plafond annuel réglementaire	**Borne supérieure**
Groupe 1	Coordinateur périscolaire	11 340 € pour le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère cl.	**11 340 €**

Entendu l'exposé de Monsieur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du RIFSEEP susvisée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251210-DE

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Pierre-Yves MAHÉ **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 10 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 10 décembre 2025